

**ORDRE DU JOUR**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 04 DECEMBRE 2025**

**A 18 H 00**

- Désignation d'un secrétaire de séance ;
- Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2025 ;
- Opérations foncières :
  - cession d'une parcelle sise 188 rue du 8 mai 1945 ;
  - cession d'une parcelle sise rue des Malvas ;
  - cession d'une parcelle sise 55 Faubourg d'Orléans ;
- Subventions aux associations ou autres organismes:
  - subventions complémentaires ;
  - versement d'un acompte sur subvention 2026 ;
  - retrait de la délibération 25/04 - 06D relative à l'attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association culturelle franco-turque ;
- Conventions :
  - d'utilisation des installations sportives entre la Ville et le lycée Claude de France ;
  - d'utilisation des installations sportives entre la Ville et le lycée Denis Papin ;
  - quartier des Favignolles – convention portant sur l'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques et de distribution d'électricité ;
  - constitutive du groupement d'intérêt public du service intégré d'accueil et d'orientation de Loir et Cher (GIP SIAO - 115) ;
  - avec le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Loir-et-Cher (CAUE 41) pour le réaménagement des cours de l'école des tuilleries ;
  - avec l'association Mobilité 41 pour la mise à disposition gracieuse de locaux municipaux ;
- Don numéraire au profit de la crèche des rossignols ;
- Personnel Communal :
  - modification du tableau des effectifs ;
  - rémunérations de vacations ;
  - reconduction du dispositif de service civique ;
  - apprentissage - création d'un poste supplémentaire ;
  - renouvellements de mises à disposition de personnel ;
  - modification de la délibération n°24/05 -13/C du 10 décembre 2024 relative à la mise à disposition de plein droit du personnel communal concerné par le transfert des compétences "eau potable", "assainissement collectif" et "assainissement non collectif" à la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois (CCRM) ;
  - approbation du transfert du personnel du service urbanisme de la Ville à la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois (CCRM) ;
  - indemnisation des heures supplémentaires effectuées au-delà du contingent mensuel de 25h00 sous certaines conditions et majoration du repos compensateur pour les heures

## VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY

2

- supplémentaires effectuées la nuit, le dimanche et jours fériés ; modification de la délibération n°08/04 - 28/G du 15 avril 2008 ;
- instauration de l'indemnité de maniement de fonds : indemnité de responsabilité des régisseurs ;
- modalités d'attribution et d'usage des avantages en nature au personnel de la commune ;
- adhésion au label "entreprise accueillante" porté par la Chambre de commerce et d'industrie du Loir et Cher (CCI) ;

- Finances :

- création d'une autorisation de programme/ crédits de paiement pour une caserne de gendarmerie ;
- admission en non-valeur de créances éteintes ;
- décision modificative n°3 budget principal 2025 ;
- autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget de l'exercice 2026 ;

- Avis du Conseil Municipal sur l'ouverture des commerces le dimanche ;

- Communication des rapports des représentants de la commune aux conseils des EPCI et des SEM auxquels elle adhère pour 2024 :

- Syndicat intercommunal de distribution d'énergie de Loir et Cher (SIDELC) ;
- Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois (CCRM) ;

- Questions diverses.